

Broyer, quels avantages ?

- Limiter les allers-retours en déchèterie
- Pratiquer un jardinage sans pesticides et économise en eau
- Economiser l'achat de paillis et d'engrais
- Améliorer la qualité de son jardin avec moins d'effort et de temps d'entretien

Conditions d'accès à l'aide financière

- Résider sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération (particuliers ou associations de gestion de jardins familiaux ou partagés). Les professionnels sont exclus du dispositif.
- Réutiliser en paillage sur site les broyats de végétaux produits avec le matériel loué et ne pas les déposer en déchèterie.
- L'aide accordée correspond à la prise en charge de 50 % du coût facturé. Cette aide est plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur (foyer ou association).

Au jardin, rien ne se perd, tout se transforme !

Les petits déchets du jardin (feuilles mortes, pelouses, branches jusqu'à 1 cm de diamètre) peuvent être directement broyés à la tondeuse et servir de paillage. Ces végétaux, une fois secs, peuvent être valorisées en paillage. Pensez-y !

INFOS PRATIQUES

Faites-nous parvenir votre dossier de demande

PAR INTERNET
en remplissant votre formulaire en ligne sur
www.lorient-agglo.bzh
(rubrique Vos services / Déchets / Jardinage au naturel)

PAR VOIE POSTALE À
Lorient Agglomération
Direction de la gestion et de la valorisation des déchets
Esplanade du Péristyle
CS 20001
56314 Lorient Cedex

Renseignements

Tél. 02 90 74 74 65
Mail. animation-tri@agglo-lorient.fr

ALLER PLUS LOIN :
Conseils sur les techniques de jardinage sans pesticides, distribution gratuite de compost et de paillage, vente de composteurs... des animations sont proposées tout au long de l'année par Lorient Agglomération.

Retrouvez toutes les dates sur : www.lorient-agglo.bzh
rubrique Vos services / Déchets / Jardinage au naturel

PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh

Imprimé sur du papier 100 % recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique - création :

Aide à la location d'un broyeur Mode d'emploi

50% de réduction ! * Jardinez malin !

*dans la limite de 90 € par demandeur et par an

LORIENT AGGLOMÉRATION

PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh

CHARTE D'ENGAGEMENT

Cette fiche doit obligatoirement être remplie, datée, signée et retournée avec les pièces justificatives mentionnées ci-après.

Je soussigné-e (nom, prénom) :

Demeurant au (adresse) :

.....

ATTESTE AVOIR RÉUTILISÉ EN PAILLAGE SUR SITE LES BROYATS DE VÉGÉTAUX PRODUITS AVEC LE MATERIEL LOUÉ ET NE PAS LES AVOIR DÉPOSÉS EN DÉCHETERIE.
.....

Téléphone : _____

Mail : _____

Estimation du volume de végétaux (avant broyage)
_____ m³

Fait le : _____ à : _____

Signature :

Pièces à joindre à votre demande

- La facture détaillée de location du matériel datée de moins d'1 an [attention le ticket de caisse ne fait pas foi]
- Un RIB [le versement de l'aide se fera sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire]
- La charte d'engagement complétée, datée et signée (ci-dessus)
- Pour les particuliers : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les associations : numéro de SIRET & Kbis

Comment utiliser le broyat obtenu dans son jardin ?

EN PAILLAGE

Cette technique consiste à couvrir le sol autour de vos plantations avec des végétaux broyés (le broyat) pour les nourrir et/ou les protéger naturellement.

QUELS BÉNÉFICES POUR VOTRE JARDIN ?

- Apporte des éléments nutritifs et de la matière organique au sol.
- Protège le sol des écarts de température (gel et sécheresse).
- Préserve l'humidité et réduit les besoins en arrosages.
- Évite la pousse des mauvaises herbes et limite l'usage de désherbants.
- Abrite et protège les insectes utiles au jardin.

COMMENT PAILLER ?

- Période idéale : à l'automne et au printemps.
- Commencer par désherber le terrain, apporter du compost, recouvrir le sol avec le broyat et arroser.
- Ne pas pailler au pied des plantes : laisser un petit espace autour des tiges/tronc afin d'éviter leur pourriture.

QUELS VÉGÉTAUX UTILISER ?	SUR QUELLES PLANTATIONS ?	DURÉE D'UTILISATION ?
Tontes de pelouse, petits déchets végétaux, feuilles mortes...	Cultures courtes : majorité des légumes, fleurs annuelles.	Quelques semaines
Feuilles épaisses et branches broyées dont celles des thuyas et des cyprés.	Plantes pérennes : fraises, framboises, arbustes, rosiers, vivaces, aromatiques, arbres, etc.	Jusqu'à 1 an

EN COMPOSTAGE

Ce procédé biologique naturel permet, sous l'action des micro-organismes, de dégrader les matières organiques.

On obtient alors un produit stabilisé, riche en minéraux et en humus : le compost.

QUELS BÉNÉFICES POUR VOTRE COMPOST ?

Si vous faites du compost, le broyat, riche en carbone, viendra équilibrer le mélange souvent composé de matières humides et azotées (déchets de cuisine, pelouse...). Cela favorise l'aération et la diversité des apports dans le composteur pour obtenir un compost de qualité.

Comment limiter la production de végétaux au jardin ?

- Éviter les espèces envahissantes (*Eleagnus*, cyprès, *thuyas*, etc.)
- Privilégier des arbres et arbustes à croissance lente et à faible encombrement
- Opter pour des haies mixtes, qui évitent la propagation des maladies
- Limiter la hauteur et la largeur des plants, avec une taille régulière de 1 à 2 fois/an,
- Choisir un gazon rustique à croissance lente (garder une hauteur de tonte de 6-8 cm notamment en été).

COMMENT COMPOSTER ?

• Période : tout au long de l'année.

50% DE DÉCHETS AZOTÉS

(tontes de gazon, jeunes feuilles, épichures...)



50% DE DÉCHETS CARBONÉS

(feuilles mortes, brindilles, sciure de bois, broyat...). Mélanger avec les couches précédentes pour activer le processus de fermentation.

